



Municipalité
de **Saint-Louis-
de-Blandford**

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-BLANDFORD

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Louis-de-Blandford, tenue le 21 octobre 2025 à 21h40 à la salle du conseil, située au 80-1 rue Principale à Saint-Louis-de-Blandford (Québec) G0Z 1B0, sous la présidence de madame Élisabeth Hamel, mairesse.

Sont présents à cette séance:

Siège #1 - Jennifer Vallée
Siège #2 - Marc Bédard
Siège #3 - François-Michel Bonneau-Leclerc
Siège #4 - Sylvie Salois
Siège #5 - Diane Blanchette
Siège #6 - Michel Pépin

Est / sont absents:

Est également présent, madame Mélanie Allaire, directrice générale, qui agiras comme greffière.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir constaté le quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à 21h40.

2025-10-260

2 - NOMINATION D'UNE GREFFIÈRE D'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que la directrice générale, greffière-trésorière, est présente à la présente séance extraordinaire;

Il est proposé par François-Michel Bonneau-Leclerc, appuyé par Marc Bédard, ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE, pour la présente séance extraordinaire, Mme Mélanie Allaire, directrice générale et greffière-trésorière, agisse à titre de greffière d'assemblée, conformément aux devoirs et obligations prévus notamment à l'article 201 du Code municipal du Québec.

ADOPTÉ

2025-10-261

3 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION POUR UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation prévu aux articles 155 et 156 du Code municipal du Québec n'a pas été transmis aux membres du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 157 du Code municipal du Québec permet aux membres du conseil municipal de renoncer à l'avis de convocation, lorsque tous sont présents sur le territoire de la municipalité et assistent à la séance extraordinaire ;

DG ou DGA

Maire

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Sylvie Salois, appuyé par Michel Pépin, et résolu à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;
2. QUE tous les membres du conseil municipal se considèrent dûment convoqués à la présente séance extraordinaire ;
3. QUE, conformément à l'article 157 du Code municipal du Québec, les membres du conseil municipal renoncent aux formalités prescrites relativement à la convocation d'une séance extraordinaire, notamment, mais non limitativement, à l'avis de convocation prévu aux articles 155 et 156 dudit code ;
4. QUE les sujets suivants soient traités au cours de la présente séance extraordinaire :

2025-10-262

4 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - NOMINATION D'UNE GREFFIÈRE D'ASSEMBLÉE
- 3 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION POUR UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE
- 4 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 5 - EMBAUCHE D'UN(E) COORDONNATEUR(TRICE) DES LOISIRS ET MUNICIPAL
- 6 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Diane Blanchette appuyé par François-Michel Bonneau-Leclerc et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2025-10-263

5 - EMBAUCHE D'UN(E) COORDONNATEUR(TRICE) DES LOISIRS ET MUNICIPAL

ATTENDU QUE le conseil municipal désire procéder à l'embauche d'une personne afin de combler le poste de coordonnateur(trice) des loisirs et municipal;

ATTENDU QUE l'entreprise Option GRH a été embauchée pour assurer la sélection et le recrutement de personnel, en collaboration avec la directrice générale;

ATTENDU QUE le processus d'embauche a été réalisé et que la candidature de Mme Vicky Boulanger a été retenue;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par Mme Diane Blanchette, appuyé par Mme Sylvie Salois, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la mairesse Élisabeth Hamel et la directrice générale Mélanie Allaire à procéder à l'embauche de Mme Vicky Boulanger à compter du 3 novembre 2025, ainsi qu'à rédiger et signer le contrat d'embauche tel que convenu.

Adopté à l'unanimité.

6 - PÉRIODE DE QUESTIONS



DG ou DGA

Maire

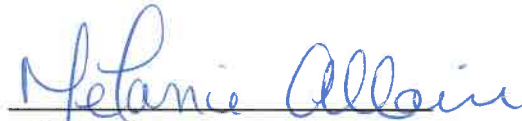
Madame la mairesse invite les citoyens à la période de questions.

2025-10-264


7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Jennifer Vallée que la séance soit levée à 21h45.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Mélanie Allaire
Greffière



Élisabeth Hamel
Mairesse

Je, Élisabeth Hamer, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

